

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Melissa Duguay](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a95cd147ecc46c41fdd4b2f0>

Date d'obtention : 2022-04-08 15:23:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsque nous recevons des informations concernant des échanges d'images pornographiques. Je dois informer la direction et l'équipe d'intervention. Avant de déclencher la trousse d'intervention sexto, j'évalue l'incident en posant des questions à la personne qui me rapporte l'incident et ensuite, nous devons remplir la grille d'évaluation avec la personne qui nous rapporte la situation. Si la jeune, nous rapportent que d'autres personnes sont impliqués dans la situation, nous devons compléter la grille d'évaluation avec eux également. Après avoir recueillis les éléments, nous devons analyser si la situation est malveillante et de nature criminelle. Si oui, nous devons contacter le service de police et ne pas remplir la grille d'évaluation avec le jeune, ensuite, si nous croyons que le téléphone contient de la pornographie juvénile, nous devons confisquer le téléphone. Si non, nous devons rencontrer le jeune et nous pouvons remplir une grille d'évaluation de l'incident avec lui étant donné que nous jugeons que la situation est impulsive. Dans tous les cas, même si l'acte est impulsif et que le téléphone pourrait contenir de la pornographie juvénile, l'appareil électronique peut être confisquer en tout temps et le service de police sera charger de remettre l'appareil au jeune. Au final, le service de police est toujours aviser de la situation et ce, le plus tôt possible. À la suite de nos interventions, nous devons communiqué avec les parents des jeunes afin de leur expliquer la situation et également nous devons signaler auprès de la direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens de la mise en situation #1 : Même la jeune concernée n'est pas volontaire pour partager sa situation, il est important de contacter le service de police et de poursuivre la démarche enclenchée.

Ce que je retiens de la mise en situation #2 : Il est important de poursuivre la démarche du protocole sexto même si après les éléments recueillis, on constate que ce n'est pas de la pornographie juvénile. Il est important de valider et de préserver l'intégrité physique et psychologique de la jeune. Le cellulaire sera saisi et remis tout de même au service de police et c'est celui-ci qui se chargera de remettre le téléphone et de s'assurer de la suppression de la photo avec la jeune. Le policier pourra également faire de la sensibilisation auprès de la jeune concernée.

Ce que je retiens de la mise en situation #3 : Lorsqu'un évènement survient à la maison et que le parent nous rapporte la situation, il faut le référer au service de police. L'école peut prendre en charge une situation de sexto seulement lorsque celle-ci nous est divulguée à l'école. Aussi, lorsque la situation est malveillante, la saisie du téléphone est primordiale puisque celle-ci permet de stopper rapidement la propagation des images. Le dernier élément que je retiens de cette situation, est qu'en aucun cas, il ne faut répondre au journaliste. Nous devons le référer au responsable des communications du centre de service scolaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je trouve que toutes les étapes demandent une certaine délicatesse. Cependant, la saisie du cellulaire m'apparaît plus délicate et demande un travail d'équipe plus particulièrement si le jeune décide de ne pas collaborer. Aussi, il m'apparaît délicat de communiquer avec les parents tous en respectant la confidentialité et également en ne nuisant pas à l'enquête s'il y a lieu.